



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Onzième session

Rome, 4-8 avril 2016

Rapport financier 2015 – Rapport financier et mobilisation de ressources

Point 11.3.1 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Secrétariat de la CIPV

I. Résumé

1. On trouvera dans le présent document le rapport financier et les activités de mobilisation de ressources du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Il comprend les états financiers relatifs aux ressources disponibles en 2015 au titre du budget du Programme ordinaire de la FAO ainsi que les ressources extrabudgétaires qui ont été administrées par le Secrétariat de la CIPV durant la période considérée. Le document comprend également des estimations des besoins de financement au titre du budget du Programme ordinaire de la FAO et des ressources extrabudgétaires pour la période 2016-2017.

2. Le rapport financier est élaboré conformément aux lignes directrices et aux recommandations du Comité financier de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et comprend un aperçu de trois ans, une présentation distincte du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires, par période d'exécution des projets et diverses ventilations financières. Il présente pour la première fois l'utilisation des ressources des fonds fiduciaires.

3. Globalement, en 2015, le montant total des ressources mises à la disposition du Secrétariat de la CIPV s'est élevé à 5 683 546 USD, soit 2 950 000 USD au titre du Programme ordinaire de la FAO et 2 733 546 USD au titre des ressources extrabudgétaires (contributions et reports), comme indiqué au tableau A. Le montant total des dépenses engagées au titre du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires en 2015 s'est élevé à 4 815 650 USD (tableau A).

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

4. Les ressources mises à disposition au titre du Programme ordinaire de la FAO ne peuvent être utilisées qu'au cours de l'exercice biennal pour lequel elles sont allouées, tandis que les ressources extrabudgétaires peuvent être reportées sur l'année suivante, en fonction des différents accords conclus pour les projets financés par des fonds fiduciaires. Par conséquent, l'écart constaté entre les ressources annuelles disponibles et les dépenses engagées durant les périodes considérées est principalement dû au report des ressources extrabudgétaires pouvant être dépensées l'année suivante.

A. Tableau A – Ressources mises à la disposition du Secrétariat de la CIPV (crédits alloués au titre du Programme ordinaire de la FAO et ressources extrabudgétaires, en USD)

Année	Ressources disponibles			Dépenses effectives		
	Budget du Programme ordinaire de la FAO	Ressources extrabudgétaires (contributions et reports)	Total	Budget du Programme ordinaire de la FAO	Ressources extrabudgétaires	Total
2013	3 059 096	2 416 776	5 475 872	3 059 096	1 905 924	4 965 020
2014	2 950 000	3 561 243	6 511 243	2 984 010	2 051 141	5 035 151
2015	2 950 000	2 733 546	5 683 546	2 929 061	1 886 589	4 815 650

5. Les efforts de mobilisation de ressources et une gestion financière prudente ont permis au Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) de rester en excédent (le montant reporté de 2015 sur 2016 s'élève à 675 969 USD, alors que celui qui a été reporté de 2014 sur 2015 était de 977 106 USD, et celui de 2013 sur 2014 s'élevait à 801 298 USD). En 2015, cinq parties contractantes (3 pour cent du nombre total des membres, soit 182 parties contractantes) ont versé des contributions au Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs), contre six parties contractantes en 2014. Il est à noter que les fonds continuent d'être utilisés plus rapidement qu'ils ne sont réapprovisionnés. Si cette tendance se poursuit au cours des prochaines années, il n'y aura plus de fonds disponibles pour le programme de travail financé par le Fonds fiduciaire spécial (multidonateurs) de la CIPV (tableau 3).

6. Au total, les dépenses liées au Secrétariat de la dixième session de la CMP (2015) s'élevaient à environ 430 000 USD, financés à la fois par le Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires, soit 70 000 USD de moins que les dépenses engagées pour la neuvième session de la CMP (2014). Cette baisse est due principalement à la diminution des coûts de traduction, d'interprétation (moins de sessions) et de voyage.

7. Le budget 2015 du Secrétariat de la CIPV au titre du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires a été exécuté conformément au Budget opérationnel de la CIPV pour l'exercice 2014-2015 présenté à la neuvième session de la CMP (2014).

8. Le Secrétariat de la CIPV a veillé à ce que tous les crédits alloués en 2015 au titre du Programme ordinaire de la FAO aux activités et salaires du Secrétariat soient intégralement dépensés pour les activités inscrites au budget.

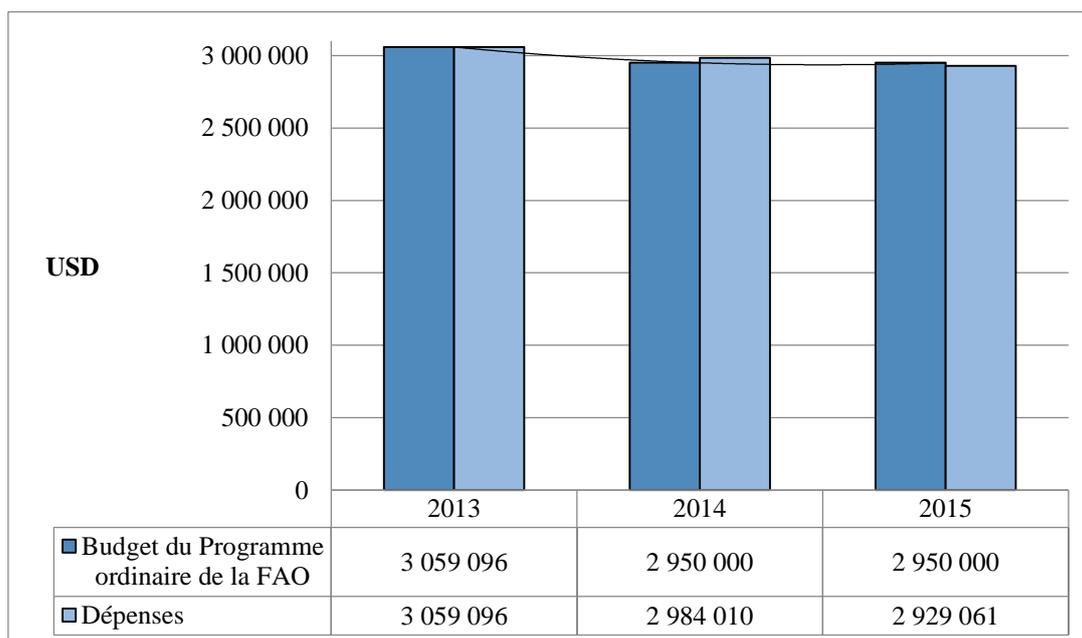
9. La CMP est invitée à:

- 1) noter le rapport financier 2015 du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux;

- 2) *adopter* le rapport financier 2015 pour le Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) (tableau 3);
- 3) *encourager* les parties contractantes à contribuer au Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs);
- 4) *remercier* les parties contractantes qui ont contribué au programme de travail du Secrétariat de la CIPV en 2015.

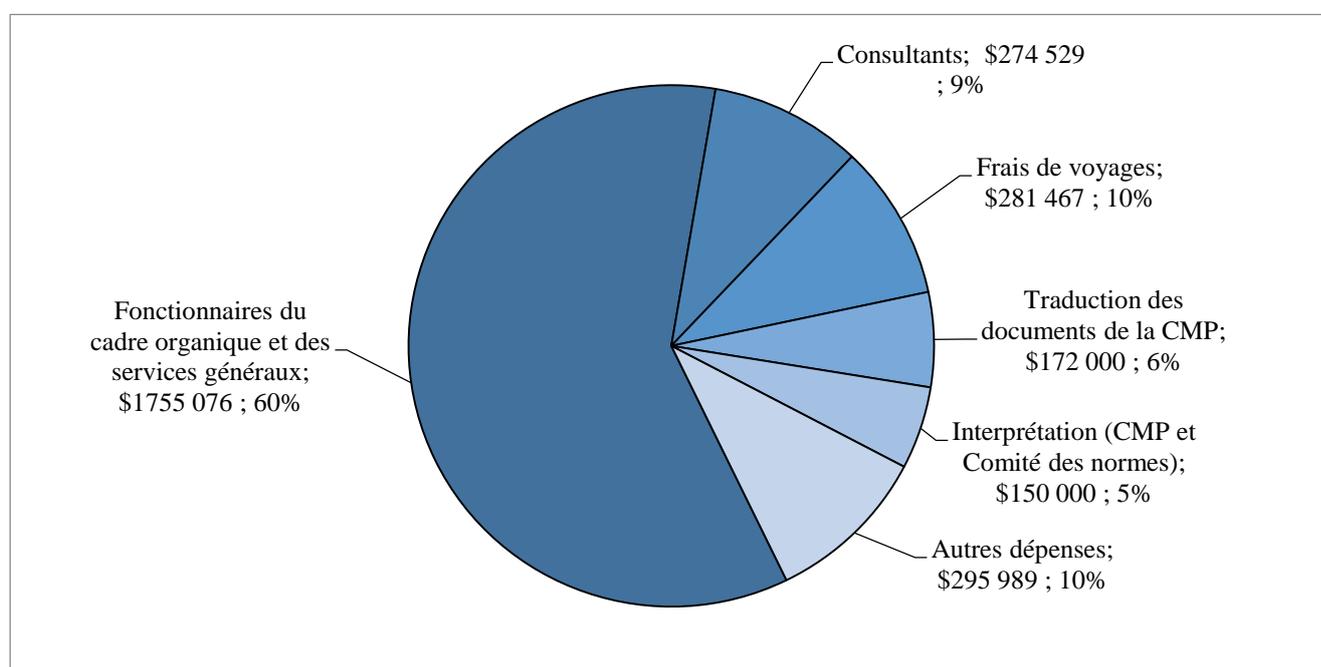
Crédits alloués au titre du Programme ordinaire de la FAO

Figure 1. Crédits alloués à la CIPV au titre du Programme ordinaire de la FAO, par rapport aux dépenses



10. En 2015, les ressources du Programme ordinaire de la FAO allouées au Secrétariat de la CIPV s'élevaient à 2 950 000 USD, soit le même montant nominal qu'en 2014, conformément au Programme de travail et budget approuvé par la Conférence de la FAO (non ajusté au taux d'inflation). Durant l'exercice 2014-2015, 85 pour cent des ressources du Programme ordinaire ont été allouées à l'objectif stratégique n° 4 de la FAO (*Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces*), tandis que 15 pour cent des ressources ont été affectées à l'objectif stratégique n° 2 (*Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches*).

Figure 2. Dépenses du Secrétariat de la CIPV engagées en 2015 au titre du Programme ordinaire, par catégorie



11. En 2015, le montant total des dépenses du Secrétariat de la CIPV engagées au titre du Programme ordinaire se sont élevées à 2 929 061 USD, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2014. Comme les années précédentes, la priorité du Secrétariat de la CIPV en matière de finances a été d'exécuter toutes les activités inscrites au budget. Cet objectif a été atteint en 2015.

12. Sur le montant total des dépenses engagées en 2015 au titre du Programme ordinaire (2 929 061 USD), 2 029 605 USD étaient liés aux dépenses de personnel (personnel du cadre organique et des services généraux), 281 467 USD étaient consacrés aux voyages et 617 989 USD étaient utilisés pour des dépenses générales et hors personnel (traduction, interprétation, publications, impression, etc.). Le tableau 1 présente une ventilation détaillée des dépenses engagées au titre du Programme ordinaire.

Tableau 1. Dépenses du Secrétariat de la CIPV engagées en 2015 au titre du Programme ordinaire, par catégorie (en USD)

Type d'activité	2013	2014	2015
Fonctionnaires du cadre organique et des services généraux	1 791 247	1 868 120	1 755 076
Consultants	339 300	300 326	274 529
Frais de voyages	228 332	239 608	281 467
Traduction des documents de la CMP	180 061	193 319	172 000
Interprétation (CMP et Comité des normes)	212 000	156 000	150 000
Autres dépenses	286 224	226 637	295 989
Coûts nets pour les divisions	21 932	-	-
Total	3 059 096	2 984 010	2 929 061

13. Conformément aux recommandations du Comité financier, le tableau 1 présente une ventilation détaillée des dépenses du Secrétariat de la CIPV financées par le Programme ordinaire, par catégorie. Les dépenses engagées au titre du Programme ordinaire sont restées stables pour toutes les catégories. En 2013-2015, le montant total des dépenses liées aux ressources humaines (fonctionnaires et consultants) se situait autour de 2,1 millions d'USD par an. Les frais de traduction et d'interprétation ont diminué de façon constante durant cette période. Les frais de voyage ont légèrement augmenté en 2015 (de 17 pour cent) par rapport à 2014, en raison des activités du Secrétariat.

Figure 3. Dépenses engagées en 2015 par le Secrétariat au titre du Programme ordinaire, par activité essentielle

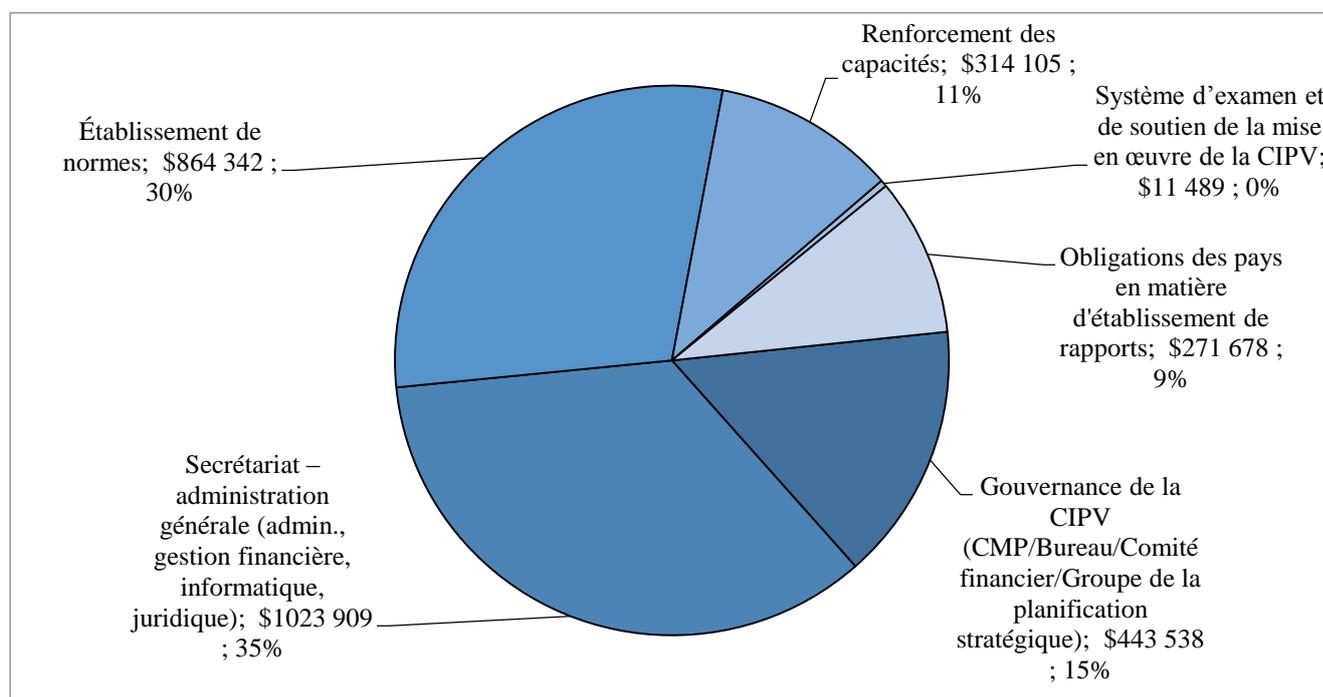


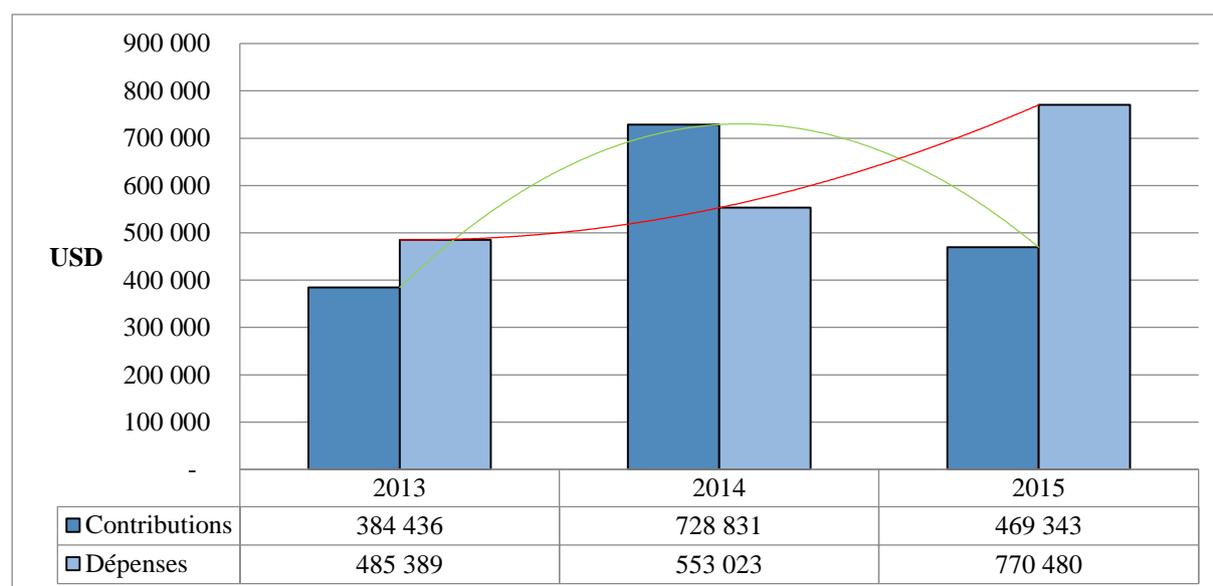
Tableau 2. Dépenses engagées par le Secrétariat au titre du Programme ordinaire, par activité essentielle (en USD)

Activité essentielle de la CIPV	2013	2014	2015
Gouvernance de la CIPV (CMP/Bureau/Comité financier/Groupe de la planification stratégique)	449 173	414 475	443 538
Secrétariat – administration générale	1 166 354	1 186 270	1 023 909
Établissement de normes	878 118	860 479	864 342
Renforcement des capacités	280 850	286 223	314 105
Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV	42 935	21 218	11 489
Obligations des pays en matière d'établissement de rapports	219 734	215 345	271 678
Coûts nets pour les divisions	21 932	-	-
Total	3 059 096	2 984 010	2 929 061

14. Le tableau 2 présente une ventilation détaillée des dépenses du Secrétariat de la CIPV engagées au titre du Programme ordinaire, par activité essentielle. Au cours des trois dernières années, le montant moyen des dépenses engagées au titre du Programme ordinaire pour la gouvernance de la CIPV s'est élevé à environ 435 000 USD par an. Ces dépenses comprennent l'organisation des réunions du groupe de la CMP, du Bureau, du Comité financier et de la planification stratégique, ainsi que les dépenses liées à l'interprétation, à la traduction, au personnel temporaire, à la restauration et aux voyages. Les dépenses liées à l'administration générale du Secrétariat de la CIPV ont été stables et se sont élevées à près de 1 100 000 USD au cours des trois dernières années. Elles comprennent l'administration générale, les traitements des fonctionnaires du cadre organique et des services généraux, les achats, les communications, la gestion financière, les technologies de l'information (site web et activités similaires), l'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15, les voyages et toutes les dépenses qui ne sont pas spécifiquement liées à une activité essentielle. Les activités essentielles sont en partie financées par des ressources extrabudgétaires (voir les informations détaillées dans la section du rapport financier consacrée aux fonds fiduciaires).

Fonds fiduciaires

Figure 4. Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) – Contributions et dépenses



15. En 2015, les contributions au Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) se sont élevées à 469 343 USD, soit un recul de 36 pour cent par rapport à 2014. En 2015, cinq parties contractantes (3 pour cent de l'effectif total de 182 parties contractantes) ont versé des contributions au Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs), contre six en 2014, ce qui a entraîné une diminution du montant total des contributions reçues.

16. Conformément à ce qui avait été demandé par le Comité financier, la structure des dépenses, par activité essentielle, du Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) a été ajoutée au rapport (tableau 3). La ventilation des dépenses par catégorie (tableau 3) montre que la plus forte hausse des dépenses apparaît à la ligne «Fonctionnaires du cadre organique et des services généraux». Les dépenses sont en effet passées de 240 328 USD en 2014 à 634 906 USD en 2015, en raison de l'accroissement des activités dans le domaine du renforcement des capacités, et de l'embauche de nouveaux fonctionnaires à la fin de 2014 (voir dépenses par activité essentielle pour de plus amples informations).

17. Le programme de travail du Secrétariat de la CIPV étant constamment renforcé, le Fonds fiduciaire spécial de la CIPV ne sera pas en mesure de financer toutes les activités en cours s'il n'est pas réapprovisionné plus rapidement. La partie du rapport consacrée aux prévisions donne de plus amples informations à ce sujet.

18. Le Secrétariat de la CIPV tient à remercier toutes les parties contractantes pour leurs contributions au Fonds fiduciaire spécial de la Convention multi-donateurs). Ces contributions généreuses permettent à la CIPV de renforcer ses capacités et d'offrir de meilleurs services aux parties contractantes. Les parties contractantes sont invitées à continuer de contribuer au Fonds fiduciaire compte tenu du programme de travail renforcé du Secrétariat.

Tableau 3. Contributions au Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) et dépenses constatées au 31 décembre 2015 (en USD)

Contributions	2004-2012*	2013	2014	2015
Australie		-	139 695	-
Canada		-	337 255	-
Irlande		-	-	27 352
Japon		28 500	28 500	40 000
Pays-Bas		-	50 000	-
Nouvelle-Zélande		80 000	-	100 000
République de Corée		100 000	100 000	162 597
Afrique du Sud		-	-	137 642
Suède		-	70 000	-
États-Unis d'Amérique		175 000	-	-
Autres		936	3 381	1 752
Total	2 554 170	384 436	728 831	469 343

Dépenses par catégorie**	2004-2012*	2013	2014	2015
Fonctionnaires du cadre organique et des services généraux		193 650	240 328	634 906
Consultants		148 154	81 381	14
Frais de voyages		118 258	90 316	618
Contrats		-	92 626	89 400
Autres		25 327	48 372	45 542
Total	1 651 919	485 389	553 023	770 480

Dépenses par activité essentielle**	2004-2012*	2013	2014	2015
Gouvernance de la CIPV		-	99 300	-
Secrétariat de la CIPV – administration générale		273 315	180 153	175 217
Établissement de normes		460	38 261	16 068
Renforcement des capacités		211 614	130 867	462 768
Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre		-	57 224	62 159
Obligations des pays en matière d'établissement de rapports		-	47 218	54 268
Total	1 651 919	485 389	553 023	770 480

Solde	902 251	801 298	977 106	675 969
--------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Pour faciliter la consultation, les années précédentes (2004-2012) ont été regroupées

*** Le montant total des dépenses est le même, seule diffère la présentation de la structure des dépenses*

Autres fonds fiduciaires administrés par le Secrétariat de la CIPV

Tableau 4. Autres fonds fiduciaires

FONDS FIDUCIAIRES ADMINISTRÉS PAR LE SECRÉTARIAT* (brève description/code du projet)	Donateur	Solde au 31 décembre 2015	Date de début	Date de fin	Budget total	Dépenses antérieures	Dépenses en 2015	Solde au 31 décembre 2015
Fonds fiduciaires de l'Union européenne								
Participation au fonds fiduciaire (311/EC) (2014-2016)	UE	Actif	01/07/2014	30/06/2016	819 282	128 738	354 789	335 755
Fonds fiduciaire du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (partie C) (391/CE) (2014-2017)	UE	Actif	01/04/2014	31/03/2017	794 702	71 164	200 496	523 042
Programme-cadre pour le renforcement des capacités								-
Renforcement du PNP de la Gambie (030/STF)	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF)	Actif	15/03/2013	31/03/2016	56 020	16 869	12 354	26 797
Formation de formateurs à l'outil ECP (évaluation des capacités phytosanitaires) (527/STF)	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF)	Actif	01/04/2014	30/09/2016	734 088	3 102	47 524	683 462
Renforcement de la biosécurité (165/UK)	Royaume-Uni	Actif	01/04/2014	31/03/2016	269 697	-	267 965	1 732
Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre/SWI (551/SWI)	SWI	Actif	01/07/2014	30/06/2016	339 750	37 213	-	302 537
Fonds fiduciaire pour l'établissement de normes/SWI (368/SWI)	SWI	Clos	05/10/2012	30/06/2015	315 769	230 239	83 023	-
Manuels phytosanitaires utilisables à l'échelle mondiale (368/STF)	STDF	Clos	01/02/2012	31/07/2015	672 877	610 918	60 660	-
Coopération pour le renforcement des capacités phytosanitaires (419 / JPN)	Japon	Clos	01/08/2012	30/04/2015	425 263	373 396	51 867	-
Total en USD					4 427 448	1 471 639	1 078 678	1 873 325

* Actif en 2015 (toute l'année ou moins)

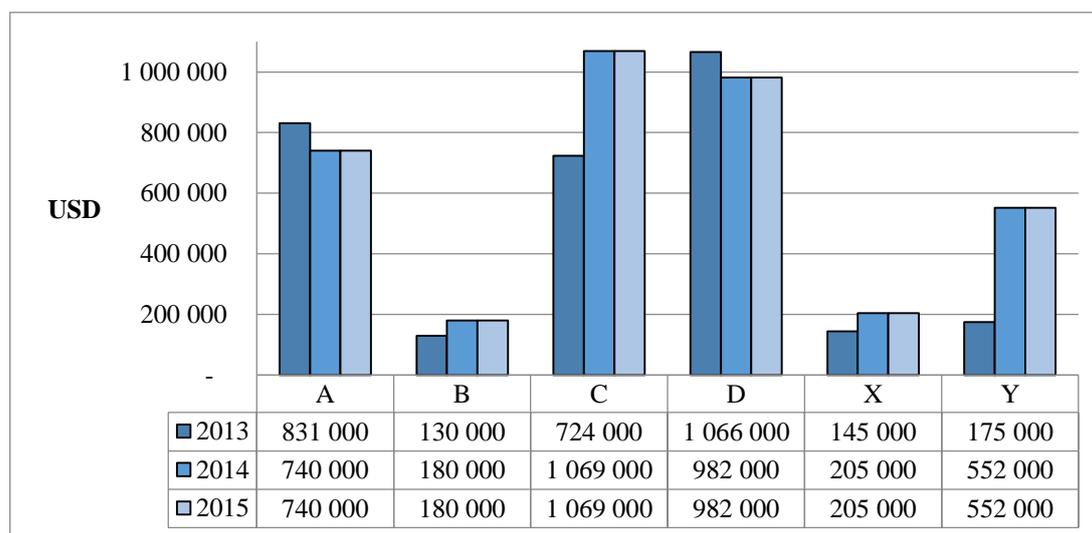
19. Conformément aux recommandations du Comité financier, le tableau 4 présente une ventilation détaillée des autres fonds fiduciaires (actifs) administrés par le Secrétariat de la CIPV au cours de la période 2012-2017, notamment leurs budgets, dépenses et soldes (au 31 décembre 2015). Ces fonds fiduciaires, ainsi que le Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs), fournissent des ressources financières essentielles aux activités spécifiques du Secrétariat. En 2015, la CIPV comptait 9 fonds fiduciaires actifs, dont 3 ont été clos au cours de l'année. Chaque fonds fiduciaire a sa finalité propre, et les budgets sont exécutés conformément aux accords signés. Le Secrétariat de la CIPV s'engage à exécuter toutes les activités qui entrent dans le champ d'application et le budget du projet, et à s'acquitter de toutes les obligations liées à l'établissement de rapports.

20. Le Programme-cadre pour le renforcement des capacités englobe deux autres projets qui ne sont pas administrés par le Secrétariat de la CIPV (pour ces projets, le Secrétariat est l'unité technique responsable, mais pas le responsable du budget): Appui au renforcement des capacités dans la mise en œuvre de systèmes de surveillance phytosanitaire et de gestion de l'information dans les pays de l'Asie du Sud-Est (code de projet GCP/RAS/286/ROK et budget de 1 796 642 USD) et Renforcement des services de diagnostic et d'inspection phytosanitaires en Azerbaïdjan (code de projet MTF/AZE/007/STF et budget de 1 120 000 USD).

21. Le Secrétariat de la CIPV se félicite des contributions généreuses fournies par les parties contractantes, qui lui permettent d'augmenter ses capacités et de fournir de meilleurs services. Les parties contractantes sont invitées à continuer de contribuer au Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) et à d'autres fonds fiduciaires compte tenu du programme de travail renforcé du Secrétariat.

Objectifs stratégiques et fonctionnels de la CIPV

Figure 5. Estimation des dépenses de fonctionnement correspondant aux différents objectifs fonctionnels et stratégiques de la CIPV (conformément au Cadre stratégique 2012-2019 de la CIPV)



**Tableau 5. Objectifs fonctionnels et stratégiques de la CIPV
(Cadre stratégique de la CIPV pour 2012-2019)**

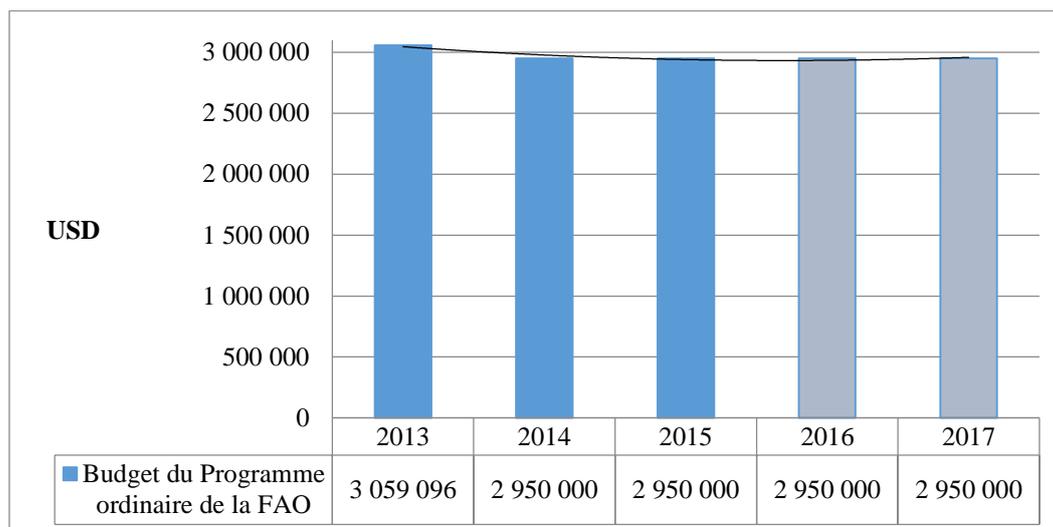
Objectifs stratégiques
Objectif A: Protéger l'agriculture durable et renforcer la sécurité alimentaire mondiale en luttant contre la dissémination des organismes nuisibles.
Objectif B: Protéger l'environnement, les forêts et la biodiversité contre les organismes nuisibles.
Objectif C: Créer des possibilités de développement économique et commercial grâce à la promotion de mesures phytosanitaires harmonisées et reposant sur la science.
Objectif D: Renforcer les capacités phytosanitaires qui permettront aux membres de réaliser les objectifs A, B et C.
Objectifs fonctionnels
Objectif X: Collaboration efficace avec les membres et les parties prenantes.
Objectif Y: Administration efficiente et efficace

22. La figure 5 présente une estimation des dépenses de fonctionnement (Programme ordinaire et fonds fiduciaires confondus) qui correspondent aux objectifs fonctionnels et stratégiques définis par la CIPV en 2013-2015, et conformément au cadre stratégique 2012-2019 de la CIPV qui a été adopté en 2012 à la septième session de la CMP. Suite à l'augmentation des contributions aux fonds fiduciaires et au programme de travail renforcé en 2014 et 2015, le Secrétariat a alloué beaucoup plus de ressources aux objectifs C et Y et un peu plus de ressources aux objectifs B et X. Pour leur part, les objectifs A et D ont reçu légèrement moins de ressources, conformément au budget opérationnel du Secrétariat de la CIPV pour 2014-2015 présenté à la neuvième session de la CMP (2014).

Prévisions

Crédits alloués au titre du Programme ordinaire de la FAO

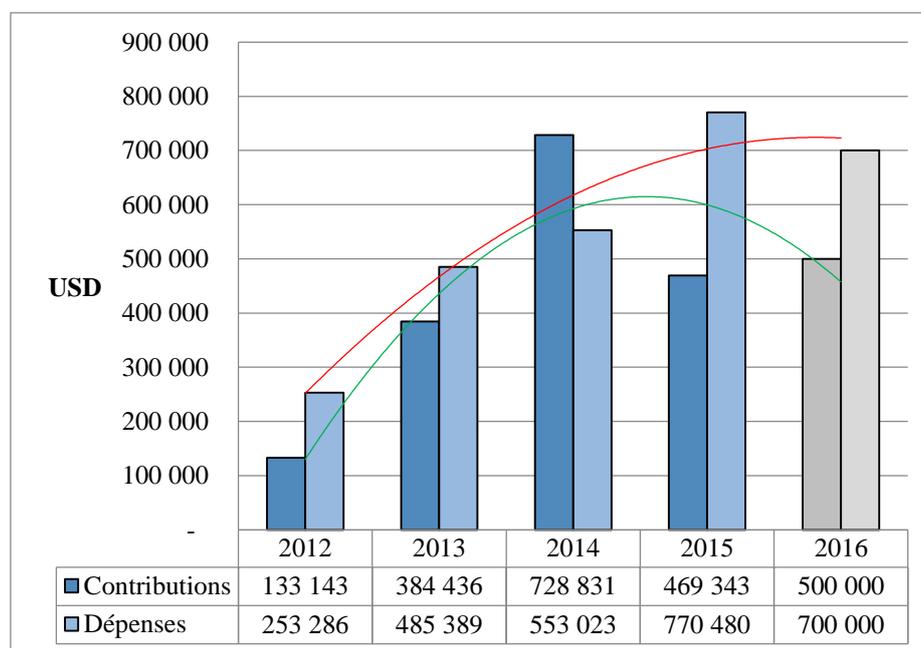
Figure 6. Montant prévisionnel des crédits alloués à la CIPV au titre du programme ordinaire de la FAO



23. Les crédits alloués au titre du Programme ordinaire de la FAO au Secrétariat de la CIPV pour l'exercice biennal 2014-2015 ont été approuvés par la Conférence de la FAO à sa trente-huitième session en juin 2013 au niveau de 5,9 millions d'USD (ou 2,95 millions d'USD par an). La Conférence de la FAO, à sa trente-neuvième session en juin 2015, a approuvé une ouverture de crédits d'un montant équivalent de 5,9 millions d'USD (2,95 millions d'USD par an) pour l'exercice biennal 2016-2017 en faveur du Secrétariat de la CIPV.

Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs)

Figure 7. Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) – Contributions par rapport aux dépenses – prévisions



24. Comme le montre la figure 7, les contributions au Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) ont diminué de 36 pour cent en 2015 par rapport à 2014, s'établissant à 469 343 USD. Cependant, les dépenses prévues en 2016, sur la base du Plan de travail et budget de la CIPV, sont plus élevées que ce que le niveau actuel des contributions peut soutenir. Les dépenses de fonctionnement annuelles prévues pour le Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) ont

atteint environ 1 million d'USD et les parties contractantes sont invitées à annoncer leurs contributions en visant ce montant afin que le programme de travail puisse se poursuivre de manière durable.

II. Conclusion

25. En conclusion, en 2015, le Secrétariat de la CIPV a réalisé de nombreuses activités dans le cadre des ressources disponibles. La situation financière de la CIPV est stable au regard du financement de la FAO au titre du Programme ordinaire. Toutefois, le programme de travail du Secrétariat de la CIPV se renforce constamment en raison des demandes croissantes de la CMP, et le niveau actuel des ressources extrabudgétaires doit être relevé pour que ces demandes soient satisfaites et que le Secrétariat de la CIPV exécute son programme de travail de façon soutenue. Le Secrétariat exprime ses remerciements à toutes les parties contractantes qui ont appuyé son programme de travail, financièrement ou en nature, en 2015. Le Secrétariat invite également les parties contractantes à annoncer de nouvelles contributions à la onzième session (2016) de la CMP pour appuyer la mission de la CIPV, qui est de protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles.